



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 16 février 2022, à 10 heures

Président : M^{me} Stoeva (Vice-Présidente)..... (Bulgarie)

Sommaire

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

e) Programme à long terme d'aide à Haïti

Point 15 de l'ordre du jour : Coopération régionale

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

g) Coopération internationale en matière fiscale

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains

c) Prévention du crime et justice pénale

d) Stupéfiants

c) Prévention du crime et justice pénale

d) Stupéfiants

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Kelapile (Botswana), M^{me} Stoeva (Bulgarie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Projet de décision E/2022/L.3 : Procédure de prise de décision applicable aux organes de session et organes subsidiaires du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : session de 2022

1. **La Présidente** signale que le projet de décision est sans incidence sur le budget-programme. Le Président du Conseil a présenté le projet de décision après consultation du Bureau. En le distribuant aux États Membres, il a indiqué qu'il suivrait les orientations fournies par le Président de l'Assemblée générale et par le Secrétaire général. Le projet de décision ne vise pas à décourager les organes subsidiaires de se réunir en présentiel, mais plutôt à organiser les modalités de prise de décision de ces organes lorsqu'il ne leur est pas possible de se réunir ainsi. La Présidente considère que le Comité souhaite adopter le projet de décision.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (suite)

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

3. **La Présidente** dit que la candidature du Portugal pour achever la partie du mandat de la Norvège restant à courir, soit du 16 février 2022 au 31 décembre 2022, a été approuvée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

4. Elle considère que le Conseil souhaite élire le Portugal par acclamation au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat prenant effet le 16 février 2022 et expirant le 31 décembre 2022.

5. *Il en est ainsi décidé.*

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

e) **Programme à long terme d'aide à Haïti (E/2022/11 ; E/2022/L.2)**

Projet de décision E/2022/L.2 : Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

6. **La Présidente** signale que le projet de décision est sans incidence sur le budget-programme.

7. *Le projet de décision E/2022/L.2 est adopté.*

8. **M. Black** (Canada), s'exprimant au nom de son pays en sa qualité de Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, dit que l'arrivée de Saint-Vincent-et-les Grenadines dans le Groupe enrichira la qualité des travaux de ce dernier et l'aidera à apporter un éclairage précieux et à prodiguer des conseils utiles en faveur du développement socio-économique d'Haïti.

Point 15 de l'ordre du jour : Coopération régionale (E/2022/L.4)

Projet de résolution E/2022/L.4 : Mandat révisé du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe

9. *Le projet de résolution E/2022/L.4 est adopté.*

10. **M. Mack** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays s'est rallié au consensus concernant le mandat révisé du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe. Toutefois, il demande instamment à ce Comité de prendre des mesures supplémentaires pour que la Commission économique pour l'Europe ne fasse pas la promotion d'un ensemble de règlements et d'accords régionaux au détriment d'autres règlements et accords pertinents. Plus précisément, le Comité devrait prendre des mesures supplémentaires pour que la Commission ne se contente pas de promouvoir les pratiques européennes dans le monde entier.

11. Le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules est un bon exemple d'approche mondiale. Les délégués d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord assument à égalité la responsabilité des activités et des accomplissements du Groupe, et les documents sont établis de manière neutre au regard d'autres règlements et accords pertinents.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

g) **Coopération internationale en matière fiscale (E/2022/45)**

Projet de décision : Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

12. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé « Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », figurant au chapitre I du rapport dudit Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session (E/2022/45).

13. *Le projet de décision est adopté.*

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains

c) Prévention du crime et justice pénale
(E/2021/28/Add.1 et E/2021/30/Add.1)

d) Stupéfiants (E/2021/28/Add.1 et E/2021/30/Add.1)

Projet de décision I : Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

14. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision I, intitulé « Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime », figurant au chapitre I du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa trentième session (E/2021/30/Add.1) et au chapitre I du rapport de la Commission des stupéfiants sur la reprise de sa soixante-quatrième session (E/2021/28/Add.1).

15. *Le projet de décision est adopté.*

c) Prévention du crime et justice pénale
(E/2021/30/Add.1)

Projet de décision II : Organisation des débats thématiques devant se tenir aux futures sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

16. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision II, intitulé « Organisation des débats thématiques devant se tenir aux futures sessions de la

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale », qui figure au chapitre I du rapport de ladite Commission sur la reprise de sa trentième session (E/2021/30/Add.1).

17. *Le projet de décision est adopté.*

Projet de décision III : Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa trentième session

18. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision III, intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa trentième session », qui figure au chapitre I dudit rapport de la Commission (E/2021/30/Add.1).

19. *Le projet de décision est adopté.*

d) Stupéfiants (E/2021/30/Add.1)

Projet de décision II : Rapport de la Commission des stupéfiants sur la reprise de sa soixante-quatrième session

20. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision II, intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur la reprise de sa soixante-quatrième session », qui figure au chapitre I dudit rapport de la Commission (E/2021/28/Add.1).

21. *Le projet de décision est adopté.*

La séance est levée à 10 h 25.